



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 03 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 14

SECRETARIE DE SÉANCE : Rudy LECAT

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Marion BONNERAT, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS : Fabienne BARRIS, Margaux SOYEUX, Franck DI GENNARO, Christian MAFFRE

Début du Conseil à 20H30

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2018 est approuvé :

Pour : Unanimité

2. Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Le conseil municipal valide la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet pour optimiser le fonctionnement des services techniques, valide la modification du tableau des emplois. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, seront inscrits au budget chapitre N°12

Pour : Unanimité

3. Désignation d'un membre du CCAS

Le conseil municipal valide la nomination de Christian MAFFRE comme nouvel administrateur du CCAS en remplacement de Fleur LITRE démissionnaire.

Pour : Unanimité

4. Décision modificative n°3 du budget principal 2018

Le conseil municipal valide la décision modificative n° 3 du budget principal 2018 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 637 : Autres impôts & taxes	1 650.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 650.00 €	
D 657362 : CCAS		1 650.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 650.00 €

Pour : Unanimité

5. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au déplacement de la conduite d'eaux usées au droit du pont des Corbelliers

Le conseil municipal valide les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative au déplacement de la conduite d'eaux usées au droit du Pont des Corbeilliers

Pour : Unanimité

6. Travaux d'amélioration du réseau d'eau potable

Le conseil municipal approuve l'engagement des procédures pour réaliser, en priorité, le renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable pour le hameau des Cottaves selon le plan de financement ci-dessous

Des subventions doivent être demandées auprès du Département de l'Isère et de l'agence de l'eau.

Le Conseil Départemental percevra la subvention de l'Agence de l'Eau RMC et la reversera « dans le cadre d'un accord-cadre entre le Département et l'Agence de l'Eau avec convention de mandat »

Dépenses	Montant HT	Financier	Montant
Travaux de renouvellement de conduites			
Remplacement de la conduite existante et Maîtrise d'ouvrage 10%	47 353,50 €	Agence de l'eau 50%	23 676,75 €
		Conseil Départemental 15%	7 103,00 €
		Autofinancement 35%	16 573,75 €
Total			47 353,50 €

Pour : Unanimité

7. Travaux de sécurité incendie

Le conseil municipal approuve l'engagement des procédures pour réaliser, en priorité la mise en conformité de la défense incendie des hameaux des Cottaves et des Guillets, des subventions seront demandées auprès des partenaires habituels.

Pour : Unanimité

La séance est levée à 22H00